

The French government requires all companies of at least 50 employees based in France to report annually in relation to their 'Equal Pay Index'. Moody's France SAS is bound by these requirements and for the period 2020, publication of this Index is required by March 1st, 2021.

For companies with 50 to 250 employees, the Equal Pay Index is comprised of 4 indicators. A number of points are assigned to each indicator for a total of 100 points. The sum of all the points earned then indicates the Company's annual score and its performance in terms of equal pay.

The Equal Pay Index takes into account the following indicators:

- Pay gap between men and women, calculated on the basis of the average remuneration of women compared to men by age group and equivalent job category (40 points);
- Proportion of pay increases – including promotion-related increases – awarded to women in comparison to men (35 points);
- Percentage of female employees with a pay increase in the year following their return from maternity leave - if pay increases were granted within the Company during their leave (15 points);
- Proportion of men and women among the highest ten salaries (10 points).

Based on the above criteria, Moody's France SAS score for the period 2020 is 93/100.

- ✓ Indicator 1: 38/40 points
- ✓ Indicator 2: 35/35 points
- ✓ Indicator 3: 15/15 points
- ✓ Indicator 4: 5/10 points

Moody's France SAS welcomes the French government's efforts to address gender equality through metrics and transparency, and as such is committed to maintaining a high Equal Pay Index score in subsequent reports.

Moody's France SAS is also committed to continuing to promote fair and equitable compensation practices, as well as initiatives that enhance diversity and inclusion through recruitment, career development, leadership development and culture.

For more details on our continued commitment to diversity and inclusion, please visit our website: <https://about.moody's.io/diversity>.

La législation française impose à toutes les sociétés d'au moins 50 salariés établies en France de publier annuellement leur « Indice sur l'égalité de rémunération femmes-hommes ». Moody's France SAS est concernée par cette obligation, et pour la période 2020 cette publication doit intervenir au plus tard le 1er Mars 2021.

Pour les sociétés comprenant entre 50 et 250 salariés, cet indice repose sur 4 indicateurs. Un nombre de points spécifique est attribué à chacun de ces indicateurs, formant ainsi un total sur 100 points. La somme des points obtenus constitue le score annuel de la société et témoigne de sa performance en matière d'égalité de rémunération femmes-hommes.

L'indice d'égalité de rémunération prend en compte les indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socio-professionnelle (40 points);
- La proportion d'augmentations individuelles de salaire - promotions incluses - accordées aux femmes par rapport aux hommes (35 points);
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues dans l'entreprise au cours de ce congé (15 points);
- Le nombre de femmes et d'hommes parmi les dix plus hautes rémunérations (10 points).

Sur la base des critères présentés ci-dessus, Moody's France SAS a obtenu pour la période 2020 un score de 93/100.

- ✓ Indicateur 1: 38/40 points
- ✓ Indicateur 2: 35/35 points
- ✓ Indicateur 3: 15/15 points
- ✓ Indicateur 4: 5/10 points

Moody's France SAS salue les efforts du gouvernement français pour encourager l'égalité des sexes par l'analyse de données et la transparence des résultats, et s'engage à maintenir sa bonne performance en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes dans les rapports ultérieurs.

Moody's France SAS s'engage également à continuer de promouvoir des pratiques de rémunération justes et équitables, ainsi que des initiatives qui renforcent la diversité et l'inclusion par le recrutement, le développement de carrière, le développement du leadership et la culture d'entreprise.

Pour en savoir plus sur notre engagement sincère en faveur de la diversité et de l'inclusion, visitez notre page internet dédiée : <https://about.moody's.io/diversity>.
